



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Première Commission

9^e séance

Mercredi 17 octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen des projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Conformément au programme de travail et au calendrier, la Commission poursuit ce matin la deuxième phase de ses travaux, c'est-à-dire l'examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets présentés au titre des points 88 à 105 de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Comme je l'ai dit hier à propos de la liste des orateurs, les délégations sont priées de s'inscrire auprès du Secrétariat pour les modules qui les intéressent. Le Secrétariat maintiendra et actualisera la liste des orateurs de chaque module. Je prie les délégations de bien vouloir se tenir prêtes à intervenir sur les modules pour lesquels elles se sont inscrites.

Ce matin, la Commission procèdera à une échange de vues avec le Haut Représentant aux affaires de désarmement, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires et le représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les thèmes abordés concerneront la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armes et du désarmement et le rôle des organisations compétentes.

Je souhaite la bienvenue à nos distingués orateurs et, sans plus tarder, je donne la parole à M. Sergio Duarte, Haut Représentant aux affaires de désarmement.

M. Duarte (*parle en anglais*) : J'ai le privilège, aujourd'hui, de participer à la présente séance de la Première Commission avec quatre invités éminents – Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Tibor Toth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Gustavo Zlauvinen, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) auprès de l'Organisation des Nations Unies. La présente séance a trait au rôle de ces organisations respectives dont les activités très diverses ont pour but de faire progresser les objectifs du désarmement multilatéral et de la non-prolifération. Dans mes observations, je mettrai l'accent sur le contexte historique de cet important travail, notamment sur la coopération étroite maintenue au fil des ans par les Nations Unies avec chacune de ces organisations internationales autonomes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Alors que nous faisons face aux crises d'aujourd'hui et que de nouveaux défis se profilent, nous devons reconnaître que l'ensemble de nos travaux durant la présente session font partie de la longue histoire des efforts réalisés pour promouvoir des normes en matière de désarmement et de maîtrise des armement et, ainsi, renforcer la paix et la sécurité internationales. L'objectif d'interdire l'emploi des types d'armements les plus meurtriers et les plus inhumains remonte à plusieurs siècles. Il figure déjà dans l'ancienne épopée hindoue, le Ramayana. Toutefois, l'idée de créer des organisations internationales pour faire face aux défis est apparue pour la première fois au Moyen Âge, lorsque Pierre Dubois a proposé la création d'une organisation internationale pour traiter du problème de la guerre. En Europe, Dante et Erasme ont exploré cette idée plus avant, comme l'ont fait également le duc de Sully, Emeric Crucé et l'abbé de Saint-Pierre aux XVII^e et XVIII^e siècles. Outre-Atlantique, William Penn sera plus tard l'un des premiers à étudier le rôle que pourrait jouer une organisation internationale en matière de désarmement. De nombreuses autres propositions suivront.

Ces efforts ont conduit finalement à la Conférence de paix de La Haye de 1899 et 1907 et, par la suite, à la création de la Société des Nations puis de l'Organisation des Nations Unies. L'une des premières initiatives de l'ONU a été d'examiner une proposition des États-Unis, présentée en 1946 par Bernard Baruch, en vue d'établir une autorité internationale pour le développement de l'atome qui serait chargée d'étudier toutes les phases de mise au point et d'utilisation de l'énergie atomique. Sept ans plus tard, dans son célèbre discours devant l'Assemblée générale, « Atomes pour la paix », le Président Eisenhower a proposé la création d'une agence internationale de l'énergie atomique, proposition qui s'est concrétisée en 1957. En 1961, les États-Unis et l'Union soviétique ont conjointement souscrit à un programme de désarmement général et complet qui envisageait entre autres de créer une organisation internationale de désarmement qui pourrait être intégrée au sein de l'ONU.

Toutefois, l'incapacité du monde à parvenir au consensus sur un accord de désarmement général et complet, a conduit à une approche différente, souvent qualifiée de partielle, portant sur la négociation de traités ou le lancement d'autres initiatives sur certaines questions ou types d'armement plus précis. Cette situation a conduit à la création de différents organes

spécialisés, notamment toutes les organisations intergouvernementales représentées ici aujourd'hui. L'augmentation du nombre d'organisations internationales consacrées à des types d'armements précis n'a pas pour autant rendu les Nations Unies obsolètes – au contraire, elle a solidement renforcé le rôle central de l'Organisation. Les Nations Unies sont indispensables pour créer une synergie entre les diverses activités des organisations mondiales, aux niveaux international et régional.

Notre tâche est très technique et doit être menée, dans toute la mesure du possible, à l'abri de toute ingérence politique. De plus, il convient de coordonner et d'intégrer notre travail collectif en matière de désarmement pour que nos efforts ne se chevauchent pas ou, surtout, que les objectifs ne se contredisent pas. En outre, toutes les activités menées par l'ONU – notamment son travail avec les organisations non gouvernementales, ses efforts pour éduquer le grand public, ses nombreux ateliers régionaux et sous-régionaux pour promouvoir la mise en œuvre de normes multilatérales convenues, ses initiatives pour promouvoir la primauté du droit et l'appartenance universelle aux principaux traités multilatéraux, ses actions en cours ou nouvelles en matière de désarmement et, à travers le Conseil de sécurité, son rôle pour faire respecter les normes convenues – et les progrès réalisés dans tous ces domaines sont fort utiles aux travaux des autres organisations liées au désarmement.

Tout cela est conforme à l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies qui, aux termes de la Charte, est d'être un « centre d'harmonisation des actions des nations ». Cela est également conforme au Document final de la première session extraordinaire sur le désarmement – adopté dans cette même salle en 1978 – dans lequel l'Assemblée générale souligne que l'ONU a « un rôle central et une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement » (*résolution S-10/2, par. 27*). L'engagement des Nations Unies à l'égard de chacune des entités représentées ce jour à notre tribune est profond et consigné au plus haut niveau. Cet engagement s'étend aux organisations internationales non représentées ici aujourd'hui.

Le 22 janvier, le Secrétaire général Ban Ki-moon a envoyé un message personnel lors de l'ouverture de la session de 2007 de la Conférence du désarmement, soulignant qu'il « considérait comme l'une de ses priorités la mission de relancer les efforts en matière de désarmement et de non-prolifération ».

Le 17 septembre, il a adressé un message personnel – que j’ai eu l’honneur de lire – à l’occasion de l’ouverture de la cinquante et unième session de la Conférence générale de l’AIEA, soulignant que « nous devons redoubler d’efforts pour redynamiser l’ordre du jour international du désarmement et de la non-prolifération, et libérer le monde des armes nucléaires ». L’ONU appuie depuis longtemps les initiatives de l’AIEA destinées à encourager les États à adopter le Protocole additionnel pour renforcer la sécurité physique des installations et des matières nucléaires, promouvoir la création de zones exemptes d’armes nucléaires, garantir l’utilisation de l’énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques et favoriser l’adoption de garanties complètes à l’égard des États non dotés d’armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Depuis l’entrée en vigueur du TNP, en 1970, nous fournissons un soutien administratif et financier aux parties à ce traité.

Ce 17 septembre, le Secrétaire général a envoyé un message – dont j’ai également donné lecture en son nom – à la cinquième Conférence en vue de faciliter l’entrée en vigueur du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires dans lequel il appelait à des efforts continus de la part des États et de la société civile pour atteindre cet objectif historique. Le Bureau des affaires de désarmement et ses centres régionaux pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes de même que dans la région Asie/Pacifique travaillent activement avec la Commission préparatoire du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires pour promouvoir l’entrée en vigueur de cet instrument.

Un peu plus tard, ce même mois, le Secrétaire général a personnellement pris la parole à la Réunion de haut niveau à l’occasion du dixième anniversaire de l’entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, un événement commémoratif marqué dans diverses autres instances des Nations par des activités communes sous l’égide de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires et du Bureau des affaires de désarmement, qui a également œuvré à la mise en œuvre universelle de cette convention.

Dans le cadre du Groupe d’étude des Nations Unies chargé de mettre en œuvre l’action contre le terrorisme et d’aider les États Membres à mettre en place la Stratégie mondiale des Nations Unies contre le terrorisme, le Bureau des affaires de désarmement

œuvre avec plusieurs organisations internationales pour réaliser une base de données unique et complète sur les incidents biologiques et actualiser les directives techniques et les procédures établies par l’Assemblée générale en 1987 pour enquêter sur les cas d’allégations d’utilisation d’agents de guerre biologiques.

Certes, notre coopération avec d’autres organisations internationales ne se limite pas à celles traitant des armes de destruction massive. Nos travaillons presque quotidiennement avec de nombreuses organisations locales, sous-régionales et régionales pour promouvoir les actions à mener dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Le Bureau des affaires de désarmement est le centre de coordination des efforts entrepris dans le cadre plus large de la famille interinstitutionnelle des Nations Unies pour promouvoir cet objectif. Notre action pour lutter contre ce commerce illicite est largement reconnue, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. Notre Bureau dirige également le groupe de travail sur le désarmement et la non-prolifération dans le but d’améliorer la coordination entre les Nations Unies, les organisations régionales et d’autres organisations intergouvernementales. Cette collaboration couvre toute une gamme d’activités, allant des armes légères aux armes de destruction massive et aux initiatives pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Bureau des affaires de désarmement coopère également avec d’autres organisations pour faire avancer les normes de la lutte contre les armes inhumaines. La branche du Bureau des affaires de désarmement de Genève œuvre étroitement avec le Centre international de Genève pour le déminage à but humanitaire, et aide de même les États parties à la Convention sur certaines armes classiques à lutter pour l’élimination des armes inhumaines. Dans ses déclarations officielles et lors de réunions, le Secrétariat des Nations Unies ne manque pas d’appuyer les efforts entrepris pour établir des normes régissant les munitions en grappe. Il est paradoxal de constater qu’aujourd’hui, si longtemps après que le Ramayana s’est opposé à l’utilisation des armes inhumaines, nous soyons toujours face à ce problème.

Pour l’avenir, je vois de grandes perspectives de coopération entre toutes les organisations internationales attachées au désarmement. Je vois une tendance vers des partenariats communs, un plus grand partage d’informations, une reconnaissance mutuelle

du travail de nos différentes organisations, de nouvelles initiatives pour promouvoir l'éducation du public, accroître nos efforts collectifs aux niveaux régional et sous-régional, des publications produites conjointement, des approches médiatiques novatrices et de nombreux autres moyens qui nous permettront de travailler ensemble pour atteindre nos objectifs historiques communs.

Je terminerai en disant que l'avenir du monde n'est pas dans des organisations internationales, mais dans une organisation internationale. Notre but doit être d'élargir la portée de la coopération entre nos États Membres pour atteindre les objectifs multilatéralement convenus. Les organisations internationales ne sont pas une fin mais un moyen pour y parvenir. À cet égard je suis prêt à accueillir les idées de tous nos invités d'aujourd'hui et des membres de la Commission sur la manière dont les Nations Unies peuvent accroître cette tendance à la coopération positive dans les années à venir.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Ordzhonikidze (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Ce jour est marqué par un événement important car nous avons, ici, les représentants de grandes organisations internationales qui traitent des questions du désarmement et un auditoire réellement intéressé par ces questions – peut-être même plus intéressé que les invités. Mais, en même temps, nous disposons d'une bonne tribune pour débattre et exprimer nos opinions.

Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné avec le désarmement? Pourquoi le désarmement a-t-il été si dévalorisé qu'il ne fait même plus partie du dialogue politique? L'année dernière, le désarmement a été passé sous silence dans de nombreuses instances internationales tout comme dans les relations bilatérales. Quel est le résultat de cette négligence à l'égard de la question du désarmement?

Il me faut commencer par la Conférence du désarmement parce qu'elle a, plus que toute autre, le potentiel voulu pour accroître la stabilité mondiale et stimuler la confiance dans les relations internationales. C'est pourquoi croire au désarmement inclut la prise en compte de la question des armes stratégiques.

Au cours de sa première décennie d'existence, la Conférence du désarmement a fixé ses priorités dans le

Décalogue – à partir duquel l'ordre du jour annuel devait être établi – et précisé ses méthodes de travail, qui ont été ensuite périodiquement revues et modifiées. Vers la fin de cette période, les efforts préparatoires ont commencé à porter leurs fruits. Ainsi, la Conférence a entamé la phase de négociation de traités. À l'issue des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques en 1992 et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, ces points ont été retirés de l'ordre du jour.

Après l'adoption des traités, les activités de la Conférence sont entrées dans une période de ralentissement, ce qui a conduit à l'impasse que nous connaissons encore aujourd'hui. Paradoxalement, l'origine de cette impasse peut être trouvée dans la fin de la guerre froide, qui a profondément changé l'équilibre en matière de sécurité internationale et a conduit les États à une réévaluation des priorités de désarmement. Ces priorités, auparavant assez stables, ont commencé à évoluer en même temps que s'est fait jour un changement de perception de la question de la sécurité des États. De nouveaux acteurs sont apparus sur la scène internationale et, avec la possibilité donnée à des terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive, les relations internationales sont devenues encore plus complexes, plus dangereuses et moins prévisibles.

Les notions de stabilité stratégiques, d'efforts pour éviter la guerre et de dissuasion nucléaire ont été redéfinies et le multilatéralisme a cédé le pas à la prédominance d'intérêts nationaux particuliers. Hormis une courte période en 1998, lorsque les deux comités spéciaux ont été créés, l'un sur les assurances négatives de sécurité et le deuxième sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armement, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entamer des négociations et de mener des débats structurés sur aucun des points de son ordre du jour. Les efforts intenses pour sortir de l'impasse n'ont pas amené aux résultats escomptés. Petit à petit, les divergences de vues sur les priorités du désarmement ont conduit à la constitution d'un ensemble de questions qui représentaient les priorités de différents groupes d'États mais n'étaient pas acceptables dans leur ensemble pour un certain nombre d'autres États. Ainsi est né ce que l'on a appelé le programme de travail.

Par la suite, différentes variantes de ce programme de travail qui, parfois, recueillaient l'appui de nombreux États Membres, n'ont cependant, jamais

pu réunir le consensus. Depuis des années, la Conférence n'a pas été en mesure d'établir un équilibre parmi les priorités. Ainsi, au lieu de négocier des accords multilatéraux de désarmement, la Conférence s'efforce de parvenir au consensus sur les priorités actuelles en matière de désarmement.

Au fil des ans, l'impasse a été attribuée à différentes raisons, notamment à des divergences de vues concernant l'ordre du jour, le règlement intérieur, le processus de prise de décision, le système officieux de groupes politique, la composition de la Conférence et le manque d'engagement de la société civile – ce qui, d'ailleurs, ne s'applique pas seulement à la Conférence du désarmement. L'absence d'appui de la part des organisations non gouvernementales (ONG) dans le domaine du désarmement, ressenti par toute la communauté diplomatique en matière de désarmement, est très regrettable. Nous devons nous efforcer d'obtenir un appui des ONG et des médias. Sans cela, je ne pense pas que nous parviendrons à sensibiliser les gouvernements et – plus important – les populations à nous apporter leur soutien.

L'élargissement de la composition de la Conférence qui, de 23 membres en 1996 en comptait cinq fois plus en 1999, n'a pas aidé la Conférence à surmonter ses problèmes. Les États Membres continuent à ne pas être d'accord sur la modification de l'ordre du jour mis au point durant les premières années de la Conférence et sur la modification de la composition des groupes politiques. En outre, comme je l'ai dit, la société civile n'utilise pas complètement les mécanismes existants pour se faire entendre et diffuser ses vues auprès des membres de la Conférence, notamment sur les mécanismes adoptés par cette instance en 2004.

À cet égard, nous ne devrions pas perdre de vue le fait que les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire ont également été discrets dans d'autres domaines. La plus grande déception du Sommet mondial de septembre 2005 a été sans nul doute l'impossibilité de parvenir à un accord sur un seul paragraphe concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Les armes de destruction massive – notamment la possibilité de les voir tomber aux mains de terroristes – représentent un grave danger pour nous tous. Des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération sont essentiels pour notre sécurité collective, et les efforts doivent se poursuivre en toute priorité.

Les récents chiffres fournis par l'Institut international de recherche pour la paix, à Stockholm, indiquent que, pour l'année dernière, les dépenses mondiales en matière d'armements ont atteint 1,2 trillion de dollars pour la première fois depuis le moment le plus fort de la guerre froide. Par contraste, le montant consacré à l'aide durant la même période a été de 78,6 milliards de dollars. Ainsi, comme nous le voyons, le désarmement pourrait libérer d'importantes ressources pour être acheminées vers les efforts de développement, outre que cela permettrait de renforcer la confiance entre les États et de contribuer à la stabilité stratégique dans le monde. Cela, en retour, favoriserait l'ordre du jour du développement, notamment l'objectif principal des Nations Unies en matière de développement, à savoir la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire.

Étant donné les échecs de l'année dernière dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, l'ensemble du mécanisme multilatéral de désarmement doit être revu. L'impasse où se trouve la Conférence du désarmement a une cause politique, non pas une cause structurelle ou de procédure. Les débats annuels pour ramener la Conférence au travail – je suis Secrétaire général de la Conférence – ont montré principalement que les positions politiques des États restent inchangées. Dans ces conditions, il semble difficile de pouvoir convenir d'un programme de travail sans des efforts collectifs fondés sur des approches novatrices et imaginatives. Susciter un intérêt plus grand et amener les capitales à changer d'attitude à l'égard de la Conférence serait un remède souhaitable. De plus, mettre au point un nouveau consensus politique sur les priorités en matière de maîtrise des armements et de désarmement, allant au-delà des intérêts nationaux étroits de sécurité, pourrait être d'une importance capitale pour la revitalisation de la Conférence.

Sans décisions politiques au plus haut niveau, les efforts les plus résolus des instances multilatérales de désarmement existantes – notamment, bien sûr, la Conférence de désarmement – seront vains, j'en suis persuadé. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le disait dans l'un de ses nombreux messages à la Conférence du désarmement :

« l'impasse ne saurait être surmontée par des moyens procéduraux ou en affinant les propositions existantes. Les capitales doivent revoir profondément leur attitude à l'égard de la Conférence, et mettre en place un nouveau

consensus politique sur les priorités en matière de maîtrise des armements et de désarmement ».

La déception née de l'impasse a amené certains à envisager la possibilité de suspendre voire de dissoudre la Conférence si elle n'était pas en mesure de produire des résultats dans un avenir proche. Cette idée est dans l'air depuis 2004 ainsi que l'idée de faire quelque chose de différent, c'est-à-dire la mise sur pied d'un autre organisme. A contrario, d'autres pensent que le fait de remplacer la Conférence par un autre mécanisme de négociations ne réglerait pas nécessairement les problèmes et pourrait même les exacerber.

Ces problèmes n'ont pas trait à la structure de la Conférence. Il s'agit, comme je l'ai dit à différentes reprises, de problèmes de volonté politique. Nous devons agir en conséquence. Il va sans dire que certaines questions ne peuvent être résolues que par des négociations au sein d'un organe multilatéral de désarmement. Cet organe est la Conférence de désarmement qui, comme l'histoire le montre, a produit de nombreux traités et accords internationaux importants.

Il nous faut continuer à utiliser les mécanismes existants et potentiels disponibles de la Conférence, tels les débats sur les questions de l'ordre du jour et les débats structurels, dans le but d'influer mutuellement sur les politiques et les conceptions de sécurité des États Membres et d'avancer dans la voie du consensus.

Parallèlement, la Conférence du désarmement doit revoir ses méthodes de travail et trouver de nouvelles manières d'aborder les questions afin de mieux faire face aux menaces et défis contemporains en matière de sécurité. Même si les progrès doivent être modestes, la Conférence ne peut se permettre de rester inactive. Nous devons nous rappeler que réunir le consensus est un processus qui prend du temps. Mais il ne doit pas prendre trop de temps notamment lorsqu'il s'agit de questions d'une importance stratégique. La volonté politique, la persévérance et la patience, telles doivent être les vertus qui guident les efforts de la Conférence du désarmement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la précédente session de la Conférence du désarmement. Je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire que la Conférence du désarmement est à la croisée des chemins. Je saisis cette occasion pour faire le point sur la situation de la Conférence telle qu'elle était l'année dernière.

Très peu d'éléments positifs sont intervenus. Je dirais néanmoins que la situation a commencé à bouger en 2006 lorsque les six Présidents de la Conférence ont décidé d'établir une coopération étroite dans la conduite des travaux de la Conférence tout au long de l'année. Cette nouvelle approche a permis à la Conférence d'intensifier considérablement son travail et d'attirer une importante participation d'experts des capitales. À cet égard, je mentionnerai la précieuse contribution des six Présidents, c'est-à-dire les représentants de la Pologne, de la République de Corée, de la Roumanie, de la Fédération de Russie, du Sénégal et de la Slovaquie. La nouvelle pratique de continuité entre les Présidents a été maintenue pour une deuxième année. Les six Présidents pour 2007 – les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse et de la Syrie – ont été fermes dans leur volonté de fournir une direction. C'est un élément très important pour la Conférence du désarmement, dont la présidence est tournante.

Au cours des années précédentes, nous aurions eu de grands problèmes si l'un des Présidents avait poursuivi un objectif défini et son successeur un autre complètement différent. Depuis 2006 tous les Présidents tournants de la Conférence ont coopéré étroitement pour présenter un document de travail qui expose les vues des six Présidents, représentant les différentes régions du monde. C'est précisément ce qui aide aujourd'hui la Conférence du désarmement à avancer, même si c'est à un rythme lent.

Les sept coordonnateurs nommés par les Présidents ont également constamment appuyé la présidence. Les travaux qu'ils ont dirigés sur les sept points de l'ordre du jour ont démontré la volonté des membres de la Conférence de travailler assidûment et de coopérer étroitement.

Il est également important de souligner que la situation de la Conférence découlant de cette nouveau degré d'intensité a encouragé les six Présidents à présenter un document connu sous le nom de projet de décision du Président – document CD/2007/L.1 – contenant les éléments d'une décision destinée à faire sortir la Conférence de sa longue impasse. Cette année également, la présidence présentera un rapport présidentiel à la fin de chacune des trois phases de la session annuelle.

Enfin, cette année, la Conférence a présenté un rapport de fond plus étoffé à l'Assemblée générale. Ce rapport a été préparé dans un bon esprit, ce qui est

important dans tous efforts diplomatiques. À cet égard, je citerai un extrait de l'évaluation faite par le représentant de la Syrie, le plus récent Président de la Conférence, qui soumettra le rapport de la Conférence du désarmement à l'examen des membres de la Commission :

« La Conférence du désarmement a fait des efforts et des progrès notables en menant d'importants débats thématiques sur tous les points de l'ordre du jour mais elle n'a pu atteindre le consensus sur un programme de travail. Une dynamique a été engagée pour faire sortir la Conférence du désarmement de sa longue impasse et les initiatives menant à un accord pour commencer les travaux de fond doivent se poursuivre. »

Bien sûr, il ne s'agit pas de l'opinion de tous; il s'agit de l'opinion du Président, le représentant de la Syrie, qui a fait cette déclaration avec l'accord des membres de la Conférence.

Tous ces développements positifs traduisent, selon moi, une récente détermination des membres de la Conférence à redonner vie à cette instance.

Comme je l'ai dit, cette année, l'élément important est que la Conférence ait bénéficié d'une cohérence de direction qui a commencé en 2006 et a abouti au document exposant les vues des six Présidents (CD/1809). Ainsi, le constant changement des centres d'intérêt de la Conférence, où chaque Président s'engageait dans une direction différente de celle de son prédécesseur, a pris fin. La nouvelle pratique de continuité présidentielle a déjà permis aux six Présidents de 2008 de commencer à débattre entre eux des perspectives de coopération pour la session de l'année prochaine. Les travaux de la Conférence ont été beaucoup plus cohérents du fait de l'accord intervenu au début de l'année sur le calendrier des activités de la session. La Conférence a été plus encline que par le passé à reconnaître la valeur de rapports réguliers des présidents et des comptes rendus des différentes activités. Elle a été également nettement plus pragmatique, menant ses travaux conformément à un calendrier d'activités plutôt qu'à un programme de travail plus officiel.

De grands défis seront à relever à la session de l'année prochaine. Pendant l'intersession, il serait bon de réfléchir de manière approfondie aux points suivants que je voudrais soulever avec les membres de la

Conférence du désarmement et les membres de la Première Commission.

Les divergences de vues sur la proposition présidentielle formulée en 2007 peuvent-elle être surmontées de façon à augmenter ses chances d'être adoptée par consensus? J'aimerais que les membres donnent suite à cette question. La notion d'un programme de travail complet – ce qui signifie un traitement plus ou moins simultané et équilibré des questions essentielles – est-elle une ambition irréaliste? L'approche globale des 10 dernières années n'a pas permis de trouver une solution. Paradoxalement, en se focalisant sur cette approche globale, la Conférence continue de se retrouver sans aucun programme de travail. Dans un avenir proche, quelles sont les perspectives réalistes de surmonter les difficultés qui ont jusqu'ici empêché l'adoption de la proposition présidentielle? Des efforts nouveaux et déterminés sont nécessaires pour mettre fin à cette longue impasse, mais les résultats des sessions de 2006 et 2007 nous ont donné un ensemble d'idées claires et convaincantes sur la manière de procéder.

Je voudrais tirer quelques conclusions. Premièrement, l'investissement fait dans les initiatives de cette année pour trouver un accord se fonde sur une volonté commune de voir la Conférence du désarmement s'acquitter de son mandat en tant qu'organe de négociation plutôt qu'en tant qu'organe de débat. Deuxièmement, cet investissement signifie également que le potentiel de la Conférence en tant qu'organe de négociation reste intact et que la Conférence est à même de le réaliser dans un avenir proche. Troisièmement, et plus important, cet investissement constitue une reconnaissance, je l'espère, de la responsabilité particulière qui incombe à cet organe de traiter des questions cruciales de notre époque en matière de désarmement et de non-prolifération, de contribuer à l'amélioration de la sécurité, d'instaurer de meilleures relations entre tous les États et, en économisant des milliards de dollars, de favoriser la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Quatrièmement, pour ma part, je ferai tout mon possible pour aider les États Membres à trouver une solution. Il importe que les six Présidents pour 2008 donnent à la Conférence du désarmement une direction imaginative, compte tenu des préoccupations de sécurité légitimes de tous les États. Je demande instamment à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'encourager la Conférence du désarmement à se remettre à l'œuvre et

à adopter sans vote une résolution tournée vers l'avenir. Ce sera le début du succès futur et, je le crois sincèrement, celui de la Conférence du désarmement.

Le Président : Je remercie M. Ordzhonikidze de son exposé. Je pense qu'il a été suivi attentivement puisque beaucoup d'acteurs de la Conférence du désarmement sont présents ici, ce qui prouve que la Conférence du désarmement n'est pas cet organe froid où il se passe des choses bizarres. Bien au contraire, la Conférence est tout à fait en harmonie avec l'évolution et les préoccupations mondiales. M. Ordzhonikidze a fort justement parlé de cet avenir prometteur pour que les progrès au sein de la Conférence du désarmement reflètent vraiment ce que la communauté internationale voudrait voir réaliser en matière de désarmement nucléaire.

L'orateur suivant sur ma liste, et j'ai grand plaisir à lui donner la parole, est M. Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

M. Pfirter (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection. Je vous souhaite ainsi qu'à la Première Commission plein succès. Permettez-moi également de dire tout le plaisir que j'éprouve à partager la tribune avec d'éminentes personnalités. En premier lieu, je voudrais, une fois encore, féliciter M. Sergio Duarte, Haut Représentant aux affaires de désarmement, et lui dire ma reconnaissance d'avoir mis en évidence une idée que je partage entièrement, à savoir la nécessité pour les organisations internationales et le système des Nations Unies de coopérer ensemble pour maximiser le travail que nous faisons et le savoir-faire que nous pouvons offrir. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Bureau des affaires de désarmement pour l'appui qu'il a toujours apporté à ma propre organisation.

Je suis également ravi de me trouver ici avec le Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Je me suis rendu à la Conférence du désarmement au début du mois d'août alors qu'elle célébrait le dixième anniversaire de mon organisation. Je lui en suis reconnaissant. Et, de même, je suis ravi de me trouver ici avec le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi qu'avec mon collègue de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Cette année a été importante pour l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAAC). Le 29 avril 2007 a marqué le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du traité qui a créé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il y a quelques jours, le 27 septembre, une Réunion de haut niveau s'est tenue ici, aux Nations Unies. Quelque 140 ministres des affaires étrangères et représentants permanents auprès des Nations Unies y ont participé pour réaffirmer leur appui aux nobles objectifs de la Convention et de l'OIAAC. Comme je l'ai déclaré à cette occasion, alors que le thème symbolique de la Réunion était le dixième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques, il s'est agi en fait d'un rassemblement international consacré à la paix, au progrès et au multilatéralisme en tant que moyen efficace pour faire progresser les intérêts de l'humanité.

Dans son intervention, S. E. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, a décrit la Convention comme étant très importante dans le domaine du désarmement et comme une preuve de la détermination mondiale d'éliminer l'une des armes les plus inhumaines jamais conçues. Qu'il me soit permis à ce stade de rendre également hommage au Secrétaire général pour son appui à la Convention sur les armes chimiques et la priorité qu'il attache aux questions relatives au désarmement, ainsi que vient de le rappeler son Haut Représentant.

L'importance de la célébration du dixième anniversaire réside dans la reconnaissance des résultats concrets de l'OIAAC. Durant cette période relativement brève, la composition de notre organisation a atteint le nombre de 182 États – un résultat qui récompense les efforts permanents pour promouvoir l'universalité de la Convention ainsi qu'un signe du large appui mondial à la Convention sur les armes chimiques.

S'agissant de ses objectifs de désarmement, plus d'un tiers de toutes les armes chimiques déclarées ont été éliminées de manière effective, irréversible et totale. Au 30 septembre 2007, plus de 25 000 tonnes des 71 000 tonnes d'agents chimiques déclarées avaient été certifiées comme détruites par l'OIAAC. Cela représente environ 35 % des stocks mondiaux déclarés. Les 65 installations de production d'armes chimiques déclarées par 12 États parties ont été fermées et 94 % d'entre elles ont été soit détruites soit converties à des fins pacifiques, conformément à la Convention.

Les inspecteurs de l'OIAC continuent de suivre attentivement les processus de destruction dans les installations, et ce 24 heures sur 24, 365 jours par an. Au 31 août 2007, près de 1 800 inspections avaient été réalisées en liaison avec la démilitarisation chimique, ce qui représente au total 116 902 jours d'inspections et 86 millions de kilomètres parcourus dans le monde. Parallèlement, plus de 1 200 inspections ont été menées dans les installations liées à l'industrie chimique.

On ne saurait trop souligner la nécessité d'établir un régime efficace d'inspections industrielles étant donné qu'il est essentiel de garantir aux États parties que l'industrie chimique se consacre exclusivement à des activités légitimes et pacifiques, permettant ainsi de faire avancer les objectifs de sécurité de la Convention.

La mise en œuvre efficace au niveau national de la Convention dans le cadre des juridictions intérieures de nos États membres est un important facteur pour le succès ultime de la Convention. Nous avons élaboré des programmes garantissant une aide importante aux actions entreprises au niveau national dans ce domaine, et le nombre des États parties ayant promulgué des mesures législatives complètes pour rendre la Convention effective dans leurs systèmes juridiques respectifs va croissant. Il s'agit également d'un élément vital dans l'effort global pour empêcher des terroristes et autres individus d'acquiescer, de transférer ou de mésuser de dangereuses substances et technologies dans le but de menacer des vies. La pleine mise en œuvre de la Convention à l'échelon national représente ainsi une contribution majeure aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de notre programme international de coopération et d'assistance, plus de 5 600 personnes ont participé aux nombreuses activités et échanges destinés à promouvoir l'utilisation des produits chimiques à des fins exclusivement pacifiques et à renforcer la capacité des États Membres à faire face à toute menace ou attaque réelle comprenant l'utilisation d'armes chimiques à leur encontre.

Je voudrais maintenant détailler les idées que je viens d'exprimer. Ce qui a été réalisé met aussi en relief ce qui reste à faire : il ne fait aucun doute dans nos esprits que d'importants défis existent qui doivent être relevés de façon efficace, à court et plus long terme. Moins de quatre mois nous séparent du 29 avril 2012, échéance fixée pour la destruction complète de

tous les stocks d'armes chimiques déclarés. C'est pourquoi nous avons naturellement centré notre attention sur les campagnes de destruction en cours dans les six États détenteurs d'armes chimiques, mais plus particulièrement dans les deux grands États détenteurs, c'est-à-dire la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

Je tiens à dire que le 11 juillet 2007, l'OIAC et ses États membres ont été témoins d'un événement marquant lorsque l'Albanie est devenue le premier pays détenteur à éliminer complètement son stock d'armes chimiques. Cette décision peut être considérée comme capitale, non seulement pour l'Albanie mais également pour la communauté internationale dans son ensemble. Je félicite de tout cœur l'Albanie pour cette réalisation qui s'est déroulée malgré les difficultés techniques considérables qui, parfois, ne relevaient pas du seul Gouvernement albanais. Cette opération a effectivement démontré que la phase de destruction ne pouvait être terminée dans le temps initialement envisagé aux termes de la Convention. Néanmoins, nous saluons tous le dévouement dont a fait preuve l'Albanie pour terminer la phase de destruction et nous sommes également reconnaissants aux Nations Unies, à la Grèce, à l'Italie et à la Suisse pour l'appui capital qu'ils ont fourni à ce pays pour sa campagne de destruction.

Concernant la réalisation des buts et objectifs de la Convention, cet événement démontre que le désarmement est à notre portée. Si un pays peut le faire, d'autres le peuvent également.

Comme j'en ai informé la Commission l'année dernière, les cinq autres États détenteurs d'armes chimiques avaient demandé et obtenu une prorogation de l'échéance pour la destruction. Les Fédération de Russie et les États-Unis auront jusqu'au 29 avril 2012, ultime délai fixé par la Convention. La Fédération de Russie a terminé la destruction de 23 % de ses stocks d'armes chimiques. En Russie, les activités de destruction se sont progressivement accrues grâce à deux nouvelles installations de destruction au cours des derniers mois, à Kambarka et à Maradykovsky. Les efforts et la détermination de la Russie à respecter ses obligations en matière de désarmement sont louables. L'assistance fournie par le Groupe des huit pays et d'autres États donateurs pour appuyer le programme de destruction de la Fédération de Russie a permis d'accélérer la démilitarisation chimique en Russie et j'espère que cette coopération indispensable se poursuivra.

L'autre grand État détenteur, les États-Unis d'Amérique, a détruit plus de 13 000 tonnes d'agents de guerre chimiques. Cela représente 48 % du total de l'arsenal des États-Unis, et constitue un important jalon dans leur campagne de destruction. Je tiens à saluer l'engagement des États-Unis, qui ont commencé à détruire leurs stocks avant même l'entrée en vigueur de la Convention. Cette volonté à honorer les obligations au titre de la Convention est restée constante. Parallèlement, les États-Unis ont fourni une aide précieuse à d'autres pays pour leurs propres opérations de destruction.

En ce qui concerne les autres États détenteurs, je tiens à signaler la détermination exemplaire manifestée par l'Inde pour achever la destruction de ses stocks dans le délai étendu à avril 2009. L'Inde a déjà détruit 87 % de ses stocks d'armes chimiques déclarés et, d'ici fin avril 2009, elle devrait avoir atteint complètement son objectif.

De même, un État partie a déjà procédé à la destruction de 94 % de son arsenal d'armes chimiques et mérite également d'être félicité. Cet État partie prévoit de terminer le processus d'ici à fin 2008.

La Jamahiriya arabe libyenne a pris des mesures pour que ses stocks d'armes chimiques soient détruits d'ici 2011, conformément au délai fixé par la Conférence des États parties. Ce pays a récemment informé notre Conseil exécutif qu'il parachevait ses modalités pour la mise en place d'installations de destruction demandées afin de terminer cette tâche dans les délais impartis.

Même si ces chiffres sont un signe de progrès constants, il est évident que les efforts de désarmement continueront d'exiger toute notre attention, notre énergie et nos ressources. Les deux grands États détenteurs ont encore une tâche importante devant eux. Bien que le volume total d'armes chimiques détruites jusqu'ici soit en deçà de l'objectif fixé par la Convention, ce fait n'est pas dû à un manque de volonté politique des États détenteurs mais aux difficultés techniques et financières rencontrées dans le processus de destruction que les rédacteurs de la Convention sur les armes chimiques ne pouvaient avoir complètement anticipées.

Nous sommes encouragés par la volonté dont font preuve tous les autres États de respecter la Convention et nous les encourageons à s'efforcer de terminer les destructions dans les délais fixés par la Conférence des

États parties, conformément aux dispositions de la Convention.

Parallèlement à nos efforts en matière de désarmement, nous devons veiller à assurer une pleine mise en œuvre du régime de non-prolifération conformément à la Convention. Comme je l'ai mentionné, plus de 1 200 inspections ont déjà été menées dans 80 pays sous supervision de l'OIAC. Ce chiffre est appelé à augmenter à l'avenir en termes à la fois absolus et relatifs car au fur et à mesure que nous approchons de l'échéance fixée pour les obligations de destruction par les États détenteurs, il est évident que la non-prolifération sera l'objectif principal des activités de l'OIAC.

C'est pourquoi nous devons également veiller à ce que le régime de non-prolifération actuellement mis en œuvre au titre de la Convention demeure à tout moment efficace. Cela implique de mener nos opérations de vérification industrielle avec une plus grande vigueur pour que toutes les catégories d'installations envisagées dans la Convention soient dûment couvertes. Lorsque je parle de toutes les catégories, je pense plus particulièrement à quatre d'entre elles, notamment à celle connue sous le terme d'« autres installations de fabrication de produits chimiques », installations qui, à ce stade, ne sont pas, à mon sens, inspectées de façon souhaitable pour permettre de fournir aux États Membres les garanties suffisantes en matière de non-prolifération.

L'industrie chimique, comme toute autre entreprise moderne, continue également à évoluer alors que le mécanisme de vérification reste stable. Les recoupements entre les sciences chimie et biologique, l'intégration de techniques chimiques dans les sciences de la vie et la fusion entre celles-ci et les technologies de l'information sont des facteurs ayant des répercussions sur un certain nombre de domaines particulièrement importants pour atteindre les objectifs de la Convention. L'OIAC a l'obligation de faire en sorte que cet instrument soit à tout moment en mesure de suivre cette évolution de façon efficace.

À ce stade, je tiens à féliciter le secteur industriel pour son engagement à soutenir la Convention sur les armes chimiques et l'OIAC. Nous espérons que cette interaction se poursuivra à l'avenir pour qu'à toutes les étapes nous puissions bénéficier de l'aide voulue.

Les nouvelles technologies, telles les nanotechnologies, et la création de nouvelles méthodologies de l'industrie chimique, si elles étaient

utilisées abusivement pourraient conduire elles-mêmes à la fabrication de nouvelles armes chimiques et aller à l'encontre du régime de vérification établi au titre de la Convention. Ainsi, pour que le mécanisme conserve sa pertinence et son efficacité, l'OAIC devra s'adapter aux méthodes de recherche, de production et de gestion qui évoluent rapidement dans l'industrie chimique mondiale.

À cet égard, je voudrais souligner le rôle important de notre Conseil consultatif scientifique qui s'efforce constamment de s'assurer que les mécanismes établis aux termes de la Convention pour appliquer l'interdiction des armes chimiques maintiennent le rythme des progrès. À cet effet, la coopération permanente avec des scientifiques et des ingénieurs du monde entier est essentielle.

Alors que nous nous efforçons de faire en sorte que la Convention demeure efficace et s'adapte aux évolutions, le filet de sûreté contre la possible acquisition et le mésusage de produits chimiques toxiques doit être maintenu dans le cadre des systèmes juridiques internes de nos États membres. Les États parties doivent veiller à ce que les interdictions au titre de la Convention soient incluses dans leurs règlements nationaux applicables à toute individualité ou toute entité opérant dans le cadre de leur contrôle et de leur juridiction.

Nous ne vivons pas en sécurité tant que des lacunes laisseront la porte ouverte à des utilisations criminelles et terroristes de l'industrie chimique et de ses produits. C'est pourquoi, comme je l'ai dit, l'organisation encourage activement la pleine mise en œuvre de la Convention, non pas simplement pour garantir le respect des obligations au titre de la Convention mais également pour renforcer la sécurité dans tous ses aspects à l'égard de comportements suspects tant de la part de gouvernements que de particuliers.

Depuis la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, tenue en 2003, qui a adopté un plan d'action pour activer une mise en œuvre efficace sur le plan national, de plus en plus d'États parties ont promulgué une législation appropriée, notamment en matière pénale. Le nombre d'États parties ayant promulgué une législation intégrée est passé de 50 environ en 2003 à 77 aujourd'hui, alors que 43 États parties supplémentaires ont adopté une législation couvrant de nombreux domaines pertinents de la Convention.

En même temps, le nombre d'États parties ayant conçu ou instauré une autorité nationale – facteur clef pour la mise en œuvre nationale – est passé à 172, soit 95 % de l'ensemble des États parties. Ces chiffres représentent, certes, des progrès satisfaisants mais ils prouvent également que beaucoup reste à faire pour garantir la mise en œuvre à l'échelon national de la Convention et le plein respect de cet instrument.

La menace supplémentaire liée à la facilité d'acquisition de certains composés chimiques toxiques courants susceptibles d'être utilisés à des fins infâmes par un individu dont les connaissances rudimentaires seraient toutefois suffisantes pour militariser ces produits doit inciter les États à prendre conscience des dangers existants et à s'en prémunir. La mise en œuvre complète de la Convention par tous les États parties et les actions communes entreprises dans toutes les régions et avec les parties intéressées sont également essentielles pour garantir la pleine application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Plusieurs attaques au chlore menées tout récemment en Iraq montrent bien les dangers que représente l'emploi non seulement d'armes chimiques bien connues mais également d'autres produits chimiques toxiques utilisés au quotidien. L'OIAC n'est pas un institut antiterroriste mais, en raison de l'interdiction complète des armes chimiques qui fait partie de nos attributions, nous devons apporter une importante contribution dans ce domaine. Cette contribution pourrait se faire à travers la pleine application de cette interdiction, comme convenu par notre Conseil exécutif après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Depuis l'adoption de la résolution 1540 (2004) l'OAIC a étendu sa coopération à l'ONU, notamment au Comité du Conseil de sécurité créé conformément à la résolution, et à d'autres organes compétents de l'ONU, notamment au Comité de lutte contre le terrorisme et à la Direction exécutive de lutte contre le terrorisme. En février dernier, j'ai informé le Conseil de sécurité, qui était réuni pour examiner une coopération entre le Conseil et les organisations internationales dans la mise en œuvre des résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006) (*voir S/PV.5635*). Nous avons également participé de façon active à tous les événements régionaux importants organisés par les Nations Unies et autres organes intéressés à l'effet de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique, en Asie – notamment en Asie

centrale – en Amérique latine et dans les Caraïbes et au Moyen-Orient.

Deux autres piliers importants de nos travaux ont trait aux articles X et XI de la Convention, qui couvrent la coopération et l'aide internationales. Il s'agit de domaines particulièrement importants pour nos nombreux États membres dont les économies sont en développement ou en transition. L'OAIC a mis sur pied un certain nombre de programmes en vue de permettre à nos États membres de promouvoir les applications pacifiques de la chimie et les activités légitimes liées à l'industrie.

Nous avons un certain nombre d'activités régulières au bénéfice de nos États parties. Ces activités comprennent des cours destinés à accroître les compétences analytiques, l'appui aux projets de recherche et l'envoi de stagiaires dans différentes institutions internationales. L'un de nos programmes de formation bien connu est le programme associé, conçu pour permettre à des chimistes et à des ingénieurs chimistes de nos États membres dont les économies sont en développement ou en transition de se familiariser avec la Convention sur les armes chimiques – l'accent étant mis surtout sur la promotion des utilisations pacifiques de la chimie – et de faciliter une mise en œuvre nationale de la Convention dans le domaine de l'industrie. Une coopération internationale et des programmes d'assistance comportent également des éléments permettant d'accroître les capacités nationales de nos États membres. Je dois dire que l'intérêt porté à ces programmes de coopération internationale s'est accru considérablement en raison des préoccupations dues à la possible émergence d'activités terroristes dans nos États parties.

L'écrasante majorité des membres de la communauté internationale appartient maintenant à la famille de l'OIAC. Le fait que 182 États soient parties à la Convention montre bien que les normes établies pour lutter contre les armes chimiques sont pleinement en vigueur aujourd'hui au titre du droit international et qu'elles s'appliquent à tous les pays et à tous les peuples.

Alors que la vérification accroît la confiance dans le respect des obligations acceptées par les États parties, il est naturel que les préoccupations grandissent à l'égard de ceux qui ont choisi de ne pas adhérer à la Convention. Nous devons faire en sorte que la Convention soit acceptée par tous les pays du globe et par tous les membres des Nations Unies.

Toutefois, même lorsque tous les États détenteurs auront complètement éliminé leurs stocks d'armes chimiques, il n'existera aucune garantie de l'élimination complète de ces armes. Certains pays restant en dehors de la Convention pourraient avoir des programmes et des arsenaux d'armes chimiques et pourraient être enclins à opter pour l'utilisation de ces armes.

Donc, si l'OIAC veut réussir sa mission, il est de la plus grande urgence et de la plus grande importance que nous persuadions les 13 États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention. Il est rassurant de constater que certains de ces pays sont à un stade avancé dans l'accès au processus, notamment l'Iraq et le Liban. En effet, mon organisation travaille activement avec ces deux pays. Ainsi, nous avons effectué des visites à Beyrouth et organisé des réunions avec des responsables irakiens à Amman afin de s'assurer que ces deux pays sont en bonne voie de se joindre à la Convention.

Malheureusement, nous ne pouvons pas être aussi optimistes à l'égard d'autres régions du Moyen-Orient. Des pays comme l'Égypte, Israël – qui a signé mais pas encore ratifié la Convention – et la Syrie continuent de mettre en avant des préoccupations de sécurité régionale pour justifier leur non adhésion à la Convention. Pour ma part, en tant que Directeur général de cette organisation, je crois fermement à la validité de la Convention, dans quelque circonstance régionale que ce soit. Quels peuvent être les effets concrets du choix de l'utilisation d'armes chimiques dans une région donnée? Il n'y a certainement aucun avantage stratégique, étant donné que les guerres ne se gagnent plus avec des armes chimiques. Il reste la menace du terrorisme contre des civils qui sont les premières et seules victimes de l'emploi d'armes chimiques dans les conflits. Donc, à mon avis, il n'y plus aucune raison stratégique, juridique ou morale qui pourrait légitimer le fait que certains pays – notamment au Moyen-Orient – restent hors de la Convention sur les armes chimiques.

Nous attendons avec impatience le jour où la République populaire démocratique de Corée adhèrera à l'OIAC. Une fois encore, je voudrais souligner que l'organisation se tient prête à fournir à ce pays tout l'appui possible pour lui permettre de se joindre à la Convention sur les armes chimiques. Nous restons également en étroite contact avec les quelques pays d'Afrique et des Caraïbes dont l'engagement politique à adhérer à la Convention n'est pas en cause mais qui

n'ont, jusqu'à présent, pas pu prendre les mesures appropriées pour en devenir membres à part entière. Cela s'applique également au Myanmar, autre État signataire. Nous espérons que les contacts approfondis que nous avons eus avec le Myanmar porteront finalement leur fruit et que ce pays deviendra également un membre à part entière de l'organisation.

En résumé, l'OIAC aura d'importantes décisions à prendre et des défis à relever dans les années à venir. Ces décisions seront déterminantes dans nos actions pour garantir que les interdictions imposées par la Convention, et gagnées durement, demeurent pertinentes face aux besoins actuels et futurs. Nos États membres auront à faire face à ces défis lors de la deuxième Conférence d'examen des parties à la Convention, qui se tiendra à La Haye au début de 2008. Nous œuvrons à cette fin sous la direction compétente de l'ambassadeur Lynn Parker, représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de mon organisation. J'espère que les travaux préparatoires aideront à assurer le succès de la Convention.

Je terminerai mon intervention en rappelant que la Convention sur les armes chimiques et l'OIAC sont reconnues comme des exemples du succès du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération concernant toutes les catégories d'armes de destruction massive. Ce n'est pas un hasard. La Convention représente la concrétisation de l'interdiction complète tant attendue de l'une des plus dangereuses et des plus inhumaines catégories d'armes. Je dois également saluer nos États parties, qui n'ont épargné aucun effort pour permettre à l'OIAC de remplir efficacement son mandat afin que le monde ne connaisse plus jamais les effets dévastateurs des armes chimiques. En effet, l'OIAC montre à quel point le multilatéralisme et l'idée de consensus sont les seuls instruments qui intègrent tout le monde et sont capables de nous aider à obtenir des résultats concrets dans le domaine du désarmement.

Le Président : Je remercie M. Pfirter pour sa longue communication qui a traduit son souci de faire connaître à la Commission la panoplie des activités de l'OIAC en ce qui concerne les inspections et surtout les efforts de cette organisation en matière de coopération avec les pays détenteurs d'armes chimiques pour la destruction des stocks d'armes qu'ils détiennent et pour renforcer le régime de non-prolifération, éléments extrêmement importants dans le domaine de la vérification. Ce volet est essentiel pour promouvoir

toute Convention, notamment l'importante Convention sur les armes chimiques. Il a également tenu à nous dire nous les défis à surmonter pour promouvoir une telle coopération, notamment en faveur des pays émergents et des pays qui en ont besoin. Je le remercie pour toutes ces informations et, surtout, pour ses efforts en direction de l'universalisation de la Convention.

Je donne maintenant la parole à M. Tibor Toth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Toth (Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu je voudrais vous féliciter pour votre élection et souhaiter à la Commission une session fructueuse. Je suis heureux d'être de retour ici et de revoir tant d'amis et de collègues. Bien sûr, ce n'est pas la seule raison qui rend cette instance exceptionnelle. C'est aussi le seul lieu où tout est réuni, où s'organisent les arrangements. C'est également une occasion unique de savoir exactement ce qui se passe dans le domaine des régimes d'interdiction des armes de destruction massive, tant en termes de rédaction des traités que de leur mise en œuvre. C'est pourquoi je me sens privilégié d'être ici pour faire rapport aux délégations sur les activités de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cette occasion, je voudrais également remercier la Première Commission et son président, le Haut Représentant et le Bureau des affaires de désarmement.

Je commencerai par évoquer un événement d'une grande importance. Le mois dernier, la cinquième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur de la Convention d'interdiction complète des essais nucléaires s'est tenue à Vienne. Les représentants de plus de 100 États qui ont soit ratifié soit signé le Traité étaient présents. La Conférence a adopté une Déclaration finale par consensus. C'est chose rare en ces temps-ci en matière de désarmement multilatéral et de non-prolifération. La Déclaration appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sans retard. L'accent est particulièrement mis sur les 10 États, figurant dans l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité. La Conférence et sa Déclaration finale ont prouvé à nouveau que la communauté internationale est résolument attachée à mettre au point un traité

d'interdiction complète des essais nucléaires universel et internationalement vérifiable en tant qu'instrument important dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Depuis septembre 2005, 20 États de plus ont signé ou ratifié le Traité. Cela porte le nombre des États signataires à 177 et le nombre de ceux qui l'ont ratifié à 140.

L'année dernière, je suis intervenu devant la Première Commission (*voir A/C.1/61/PV.8*) le 9 octobre, jour même de l'essai nucléaire proclamé par la République populaire démocratique de Corée. J'ai dû retourner immédiatement à Vienne. Avec le recul, je peux dire que cette date s'est révélée être un tournant pour la Commission préparatoire.

L'essai auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée a été une dure épreuve pour notre organisation et son régime de vérification naissant ainsi que pour nos capacités et procédures techniques. L'explosion a été de faible amplitude. À l'époque, nous avions en activité moins de 180 des 321 stations du système international de surveillance. Néanmoins, l'événement a été bien enregistré par notre système. En 20 minutes, 22 stations sismologiques du monde entier – dont l'une située à La Paz, Bolivie – ont enregistré et localisé cet événement. En deux heures, les États signataires ont reçu des données indiquant l'heure et le lieu exacts de l'explosion. L'emplacement de l'événement a été donné avec la précision nécessaire pour une inspection potentielle sur site après l'entrée en vigueur du Traité. Deux semaines plus tard, une station de radionucléides située au Canada – à 7 500 kilomètres de distance – a relevé des traces importantes de gaz noble radioactif.

Ainsi, le système de contrôle a été à la hauteur de son nom et a fonctionné en tant que système intégré et synergétique. Les différentes technologies se sont articulées de manière intégrée. Le rôle essentiel des technologies de radionucléides et de gaz noble a été particulièrement mis en lumière. En outre, la pertinence de l'inspection sur site, qui fournirait la vérification ultime en ce qui concerne la nature de l'événement, a été soulignée. En résumé, la Commission préparatoire a été en mesure de prouver la valeur de l'investissement important consenti pour la mise sur pied du système de vérification. L'événement intervenu dans la République populaire démocratique de Corée a ainsi constitué une validation du système de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela augure bien de la vérifiabilité du

Traité lorsque le système sera achevé et que le Traité entrera en vigueur.

Depuis l'année dernière, la Commission préparatoire n'est certes pas restée inactive. Malgré une situation financière difficile, nous pensons que 71 % des stations seront certifiées – cela signifie qu'elles répondront à nos critères techniques rigoureux – d'ici la fin de cette année. Cela représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière. Le nombre de stations de gaz noble a augmenté de 70 % au cours des 12 derniers mois. Le réseau de stations hydroacoustiques est maintenant quasiment achevé. Tout récemment, la Chine a commencé à transmettre des premières données à partir d'une station de radionucléides à Vienne. Il s'agit là d'une évolution très importante. Elle signifie que, pour la première fois, des stations des cinq États dotés d'armes nucléaires membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fournissent des informations au Centre international de données.

En mars 2007, nous avons inauguré un nouveau Centre opérationnel très perfectionné. Il suit toutes les étapes du mouvement de vérification des données, leur transmission à Vienne, leur traitement au Centre de données international et, enfin, leur répartition. Des améliorations essentielles ont été apportées aux méthodes de traitement et aux logiciels du Centre international de données en ce qui concerne les quatre technologies. Ces réalisations ont été particulièrement importantes pour l'analyse des données de particules de radionucléides et de gaz noble, ainsi que pour la modélisation des transports atmosphériques.

Des tâches difficiles nous attendent. Nombre de stations qui restent encore à installer et à certifier rencontrent les plus grandes difficultés, notamment en raison de problèmes techniques, financiers, administratifs et politiques considérables. En outre, l'augmentation du nombre de stations de gaz noble – si importantes à la lumière de l'événement qui s'est produit en République populaire démocratique de Corée – doit être accélérée. Avant l'entrée en vigueur du Traité, nous avons à apprendre comment faire pour que ce système en croissance dynamique soit sur pied et en bon fonctionnement. En même temps, les normes les plus élevées de disponibilité et de rapidité doivent être maintenues. De nouvelles améliorations dans les méthodes de traitement et les logiciels liés aux différentes technologies sont requises.

Un autre défi difficile pour la Commission préparatoire sera le premier exercice intégré d'inspection sur site. Il doit avoir lieu en automne prochain. Ce sera une étape importante pour la préparation opérationnelle et la capacité de mener des investigations sur site après l'entrée en vigueur du Traité.

Bien que l'annonce de l'essai nucléaire par la Corée du Nord ait été profondément regrettable, elle a néanmoins permis de recentrer l'attention de la communauté internationale sur la pertinence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle a montré clairement à quel point la communauté internationale est attachée au Traité en tant qu'instrument clé de désarmement et de non-prolifération.

La manière dont le système de surveillance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires produit des données et des résultats est véritablement multilatérale – en fait, je l'appellerais multilatéralisme au meilleur sens du terme. Quatre-vingt-neuf pays du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest accueillent les installations du système de surveillance et reçoivent toutes les données en temps réel ou presque. Aucun pays à lui seul ne pourrait construire et déployer un tel système. Le Traité est ainsi un exemple de vérification démocratique et transparente.

Je voudrais mentionner notamment l'intérêt croissant manifesté par les pays les moins développés à l'égard des avantages du système. Depuis 2005, le nombre d'utilisateurs des institutions nationales a augmenté de 20 %. Il y avait alors 840 institutions recevant des données et les résultats de ces données. Les avantages fournis par ce système incluent également d'importantes applications civiles et scientifiques potentielles. À cet égard, citons notamment notre contribution aux organisations d'alerte en cas de tsunami. En tant que fournisseur des données les plus rapides – sismologiques et hydroacoustiques – notre système renforce la capacité des centres à lancer en temps voulu et de façon fiable des alertes en cas de tsunami.

La production d'énergie nucléaire et la capacité nucléaire devraient s'accroître considérablement au cours de la décennie à venir. De plus en plus d'États souhaiteront maîtriser différentes parties du cycle du combustible nucléaire pour leurs propres besoins énergétiques. Nous pourrions évoluer dans un sens où la séparation importante entre l'énergie nucléaire à des

fins pacifiques ou à des fins d'armement sera davantage une question politique et juridique que technologique. Les barrières juridiques et autres visant à empêcher le détournement de l'énergie nucléaire en amont du cycle du combustible rencontrent des difficultés croissantes. Cela est dû au fait que la différenciation claire entre les activités civiles autorisées et les activités interdites est très complexe.

Un essai nucléaire démontre sans conteste les intentions d'un État. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fournit, ainsi, cette ultime et très visible barrière entre l'utilisation légitime pacifique et le mésusage de l'énergie nucléaire. Un système de désarmement nucléaire et de non-prolifération multilatéral, crédible et efficace sera donc encore plus important à l'avenir qu'il ne l'est déjà aujourd'hui. Je suis convaincu que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément logique et nécessaire de ce système pour pouvoir répondre de manière crédible aux problèmes actuels et futurs en matière de non-prolifération nucléaire.

Le Président : Je remercie M. Toth de son intervention et d'avoir clairement souligné la position de sa Commission entre le défi de mettre en place une interdiction complète des essais nucléaires et celui de permettre aux pays qui en ont besoin d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de développement.

L'orateur suivant est M. Gustavo Zlauvinen, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je lui donne la parole.

M. Zlauvinen (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme les orateurs précédents je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également notre excellent ami l'ambassadeur Sergio Duarte pour sa nomination en qualité de Haut Représentant aux affaires de désarmement. Nous avons travaillé avec lui pendant des années et je suis certain que cette coopération se poursuivra.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire part aux délégations de la Première Commission de certaines observations et idées sur des questions importantes pour l'AIEA et l'ensemble de la communauté internationale. Il y a 50 ans, l'AIEA s'est

vu confier la mission d'assurer que l'énergie nucléaire ne deviendrait pas une cause de destruction de l'humanité mais serait bien plutôt un moteur de paix et de prospérité. La sécurité et le développement ont été réunis en deux aspects d'un même idéal : des atomes pour la paix.

Si l'on voulait rappeler notre histoire depuis lors, un certain nombre de jalons referaient surface ainsi que des difficultés et des expériences douloureuses qui ont entraîné des changements, des ajustements et des innovations. Aujourd'hui, nous voudrions parler de certaines questions récentes et de problèmes actuels. Nous ne devons pas, ce faisant, perdre de vue les objectifs et idéaux qui ont guidé l'Agence depuis sa création. Ils demeurent aussi pertinents et importants aujourd'hui qu'ils l'étaient pour les fondateurs en 1957.

Il est évident que les menaces nucléaires sont devenues de plus en plus dangereuses et de plus en plus complexes. L'apparition du commerce illicite dans le domaine de la technologie nucléaire en est un exemple clair. Un autre de ces exemples est le désir de groupes extrémistes mal intentionnés d'acquérir des armes nucléaires ou des engins de dispersion de substances radioactives. Parallèlement, les matières nucléaires et leur production deviennent de plus en plus difficiles à vérifier. Les préoccupations quant à la sécurité énergétique et au changement de climat incitent de nombreux pays à revoir la possibilité de production d'énergie nucléaire. Et pour assurer leur approvisionnement en combustible nucléaire, de plus en plus de pays ont montré qu'ils s'intéressaient à la maîtrise du cycle du combustible nucléaire – une étape qui les rapproche d'une capacité potentielle en matière d'armes nucléaires.

Comme le Directeur général de l'AIEA et d'autres experts internationaux en matière de non-prolifération l'ont souligné, près de 27 000 ogives nucléaires existeraient déjà dans les arsenaux de quelque neuf pays, et l'état d'alerte d'un nombre important de ces armes, rappelant ainsi l'époque de la guerre froide, accentue ces craintes nucléaires.

Dans ce contexte, trois aspects essentiels du régime de la non-prolifération nucléaire doivent être renforcés pour éviter une cascade de proliférations nucléaires. Premièrement, la sécurité des stocks actuels de matières nucléaires et une amélioration des contrôles des transferts et de la production de matière nucléaire sont d'une urgente nécessité. Le contrôle

efficace des matières nucléaires reste le goulot d'étranglement empêchant la production de nouvelles armes nucléaires.

Actuellement, selon les rapports, les stocks civils comporteraient plus de 1 800 tonnes de plutonium et d'uranium hautement enrichi. De nombreuses initiatives sont en cours pour aider les pays à améliorer la protection physique de ces matières nucléaires pouvant être utilisées à des fins d'armement. Des progrès ont été réalisés dans les années récentes mais un travail ardu nous attend encore. Il convient de redoubler d'efforts dans ce sens.

L'AIEA appuie les efforts internationaux pour minimiser et, en fin de compte, éliminer l'utilisation civile de l'uranium hautement enrichi. Près de 100 installations civiles dans le monde, notamment des réacteurs de recherche, utilisent de faibles quantités d'uranium hautement enrichi mais l'essentiel de leur fonctionnement pourrait se faire avec de l'uranium faiblement enrichi. Des experts nucléaires encouragent la recherche et le développement pour éliminer les obstacles techniques restants pour que les réacteurs de recherche soient capables de remplir toutes les fonctions requises avec de l'uranium faiblement enrichi.

L'innovation technique sera également essentielle pour étayer la mise au point de cycles du combustible résistant à la prolifération. Plusieurs pays travaillent sur ces plans et sur l'innovation pour renforcer la sûreté nucléaire, la sécurité et l'enlèvement des déchets nucléaires. Un important domaine de recherche et de développement actuellement mené à l'échelle du laboratoire met en jeu de nouvelles démarches technologiques pour traiter le plutonium du combustible usé, en utilisant des techniques novatrices pour la composition ou le retraitement du combustible. Dans l'un et l'autre cas, ces techniques créeraient des barrières isotopiques dans le combustible usé qui permettraient son retraitement et son utilisation dans la production d'énergie tout en empêchant la séparation du plutonium utilisable à des fins d'armement. Il est également impératif que les contrôles sur la production de matières nucléaires – c'est-à-dire les activités d'enrichissement de l'uranium et de séparation du plutonium – soient renforcés en mettant en place un nouveau cadre multilatéral pour le cycle du combustible nucléaire. Je reviendrai sur ce point.

Deuxièmement, l'autorité en matière de vérification et de capacité de l'AIEA doit être

renforcée. Une vérification efficace dispose de quatre éléments : l'autorité juridique appropriée, une technologie de pointe, l'accès à toutes les informations et emplacements pertinents, et des ressources humaines et financières suffisantes. Au cours de la dernière décennie, le système de garanties de l'Agence a connu une remarquable transformation. Elle est passée d'un système qui était axé sur les matières nucléaires déclarées et les installations nucléaires déclarées à un système beaucoup plus complet fondé sur une information en mesure de fournir des assurances crédibles relatives à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans l'ensemble des États.

Le renforcement des garanties au début des années 1990 a introduit de nouvelles méthodes et techniques – par exemple, la télésurveillance et l'échantillonnage de l'environnement. Le protocole additionnel aux accords de garanties a prouvé son efficacité depuis son adoption en 1997. Avec un meilleur accès aux informations et sites pertinents, l'AIEA donne des garanties crédibles. Sans le protocole additionnel, l'AIEA ne peut pas fournir des assurances crédibles quant à l'absence de matières ou d'activités nucléaires non déclarées. Les protocoles additionnels sont actuellement en vigueur dans 84 États. Il reste donc des progrès à réaliser. Quelque 30 États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP n'ont pas encore conclu l'accord de garanties requis avec mon organisation. En l'absence de garanties dans ces pays, l'AIEA ne peut effectuer aucune activité de vérification et ne peut donc fournir aucune assurance. Pour que le système de vérification soit crédible, un accord de garanties et un protocole additionnel doivent être la norme universelle.

Pour l'avenir, le rôle crucial de vérification de l'Agence doit évoluer et s'étendre à de nombreux domaines clés. L'élargissement du recours à l'énergie nucléaire pourrait accroître grandement le nombre d'installations nucléaires et la quantité de matières nucléaires qui devraient être soumises à la vérification de l'Agence. La recrudescence des efforts de désarmement nucléaire pourrait potentiellement s'ajouter aux activités de vérification et de contrôle de l'AIEA. L'Agence aura besoin de moyens plus élaborés pour analyser les informations ainsi que pour actualiser en permanence l'équipement et la compétence en matière de vérification. Au fur et à mesure que de nouveaux pays et de nouvelles installations seront soumis à garanties, l'AIEA aura besoin d'une

augmentation correspondante en matière de financement et de personnel.

Troisièmement, le désarmement doit se voir accorder l'importance et la priorité qu'il mérite. Il y a maintenant 37 ans que le TNP est entré en vigueur. Tous les États sauf quatre ont adhéré à cet instrument. Le Traité inclut non seulement des obligations dans les domaines nucléaire et de non-prolifération mais son objectif est également le désarmement nucléaire. Que les pays choisissent de continuer à s'appuyer sur les armes nucléaires comme centre de leur stratégie de sécurité ou d'abandonner cette dépendance, leur choix influencera sans aucun doute le comportement des autres.

Les efforts de désarmement multilatéral doivent donc être relancés pour permettre au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'entrer en vigueur et pour engager des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le traité interdisant la production de matières fissiles doivent fonctionner de pair pour interdire à la fois les outils quantitatifs et qualitatifs qui permettraient aux pays de mettre au point des armes nucléaires, qu'il s'agisse de nouveaux pays non détenteurs d'armes nucléaires ou de pays qui détiennent déjà de telles armes. Nous espérons sincèrement que tous les efforts seront faits pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur dans un avenir proche et que des négociations commencent sans retard sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

L'élargissement attendu de l'énergie nucléaire entraînera une augmentation proportionnelle de la demande des services du cycle du combustible nucléaire et la nécessité d'un mécanisme de garanties pour l'approvisionnement. Cela pourrait également accroître les risques de prolifération créés par la diffusion de technologies nucléaires sensibles, notamment si de plus en plus de pays décident de créer des installations indépendantes pour l'enrichissement de l'uranium et de séparation du plutonium. Cette tendance souligne clairement la nécessité urgente de mettre en place un nouveau cadre multilatéral pour le cycle du combustible nucléaire, aussi bien en amont qu'en aval.

Depuis ces deux dernières années, un certain nombre de propositions et d'idées ont été avancées à cet égard. En ce qui concerne l'amont, certaines parties

ont proposé de créer une réserve réelle ou virtuelle de combustible de dernier recours sous les auspices de l'AIEA, pour assurer l'approvisionnement en combustible nucléaire. Cette banque fonctionnerait sur la base de critères de non-prolifération apolitiques et non discriminatoires. D'autres proposent de transformer une installation nationale en centre international d'enrichissement. D'autres encore proposent la construction d'une nouvelle installation multinationale d'enrichissement sous le contrôle de l'AIEA. Le secrétariat de l'AIEA a examiné ces propositions sous leurs aspects juridique, technique, financier et institutionnel. En juin dernier, le Directeur général a fait un rapport au Conseil des gouverneurs de l'AIEA sur les variantes d'assurances concernant la fourniture du combustible nucléaire. À son avis, ce rapport sera utile aux États Membres dans l'examen de cette importante question.

Le contrôle des matières nucléaires est un processus complexe. Néanmoins, sans action concertée, cela pourrait être le talon d'Achille du régime de non-prolifération nucléaire. La voie graduelle est la seule manière d'avancer en commençant par la mise en place d'un système équitable pour assurer l'approvisionnement. L'étape suivante s'efforcerait de placer toutes nouvelles opérations d'enrichissement de l'uranium et de séparation du plutonium sous contrôle multinational. Au fur et à mesure, ces contrôles multinationaux s'étendraient également aux installations qui existent déjà afin d'assurer que tous les pays soient traités à égalité en ce qui concerne leurs capacités nucléaires.

Cinquante ans après l'initiative Atomes pour la paix, le moment est venu de réfléchir à un nouveau cadre pour l'utilisation de l'énergie nucléaire – un cadre qui tienne compte des leçons que nous avons apprises et de la réalité actuelle. À cet égard, la Première Commission a un rôle important à jouer en déterminant tous les domaines de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements au niveau multilatéral qui nécessitent un examen. La Commission n'est pas seulement un lieu exceptionnel de discussion c'est le seul « baromètre » de la communauté internationale susceptible de mesurer les progrès où l'absence de progrès dans ces domaines cruciaux. À cet

égard, l'AIEA est disposée à fournir les données pertinentes d'experts au processus multilatéral de non-prolifération et de désarmement.

Le Président : Je remercie M. Zlauvinen de son intervention, pour les informations qu'il vient de mettre à notre disposition et pour les efforts de son agence. Comme il l'a bien indiqué, l'Agence est une sorte de baromètre en matière de garanties de sécurité, de vérification et, surtout, de contrôle en ce qui concerne les matières nucléaires.

Nous avons entendu le dernier orateur pour la séance de ce matin. Nous allons observer une brève pause pour nous permettre de passer de la séance officielle à une séance officieuse, c'est-à-dire en quelque sorte une séance de questions-réponses pour les délégations qui voudraient s'informer plus avant auprès de nos orateurs.

La séance, suspendue à 12 h 10, est reprise à 13 h 5.

Le Président : Avant de lever la séance, je rappelle à toutes les délégations que la date limite pour la présentation des projet de résolution est fixée à aujourd'hui, 18 heures et que nous nous réunirons cet après-midi à 15 heures. Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Bangladesh. Il sera suivi des représentants du Mexique, du Portugal, de l'Ouzbékistan et la liste des orateurs se déroulera au fur et à mesure. Étant donné que nous avons des orateurs invités cet après-midi, je demande aux représentants de bien vouloir arriver à l'heure.

M. Sareva (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'ai deux communications à faire. Premièrement, une réunion du Mouvement des pays non alignés se tiendra juste après la fin de la présente séance. Deuxièmement, les missions permanentes de l'Autriche et du Pérou, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, organisent demain, jeudi, 18 octobre, durant l'heure du déjeuner, de 13 h 15 à 14 h 45, une rencontre intitulée « Le processus des munitions en grappe : la voie à suivre », dans la salle de conférence 4.

La séance est levée à 13 h 10.